

# PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

## séance du 18 novembre 2019

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

### *Présents :*

M. Christian REBERT, maire

Mme Elisabeth BRAESCH

Mme Pascale HERRGOTT

M. Francis BONZON

M. Michel SCHWARTZ

Mme Liliane HUSSER

Mme Sylvie ROSINA

M. Jean-Philippe STARCK

Mme Marie RANZA (*à compter de 20h24*)

M. Jacques SCHWARTZ

Mme Caroline ROLL

M. Frédéric PANKUTZ

Mme Sylvie CAILLEBOTTE

M. Marc JEANVOINE

M. David HERRSCHER

Mme Mariane BERLOCHER

*Absents excusés non représentés :* M. Raymond HUSSER, Mme Corinne LUDWIG, M. Stéphane FRANCK

### *Secrétaire de séance :*

Mme Caroline ROLL, conseillère municipale, assistée par Mme Katia TRICOT, secrétaire générale

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Convention de mise en souterrain des réseaux Orange
3. Instauration d'un forfait pour enlèvement de dépôt sauvage
4. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
5. Divers

## Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2019.

## Point 2 – Convention de mise en souterrain des réseaux Orange (D-2019-11-01)

Rapporteur : M. le maire

Dans le cadre du programme de renouvellement de la couche de roulement de la RD 45, il est prévu la mise en souterrain des équipements de communication électronique d'Orange situés Grand'Rue (de la rue de Sundhoffen jusqu'à la rue du Centre).

Ces travaux sont encadrés par la signature d'une convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération.

La commune aura en charge les prestations de génie civil pour un montant de 10 686,75 € net tandis qu'Orange réalisera les études et travaux de câblage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

---

*APPROUVE*

---

- les termes de la convention ci-jointe

---

*AUTORISE*

---

- monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### Point 3 – Instauration d'un forfait pour enlèvement de dépôt sauvage (D-2019-11-02)

Rapporteur : M. le maire

Malgré les différents services existants sur le territoire de la commune et de l'agglomération pour la gestion des déchets, il est constaté un nombre important de dépôts sauvages sur la voie publique (ordures ménagères, déchets verts, encombrants ...). Ces incivilités nuisent à la propreté et à la sécurité de la commune.

Lorsqu'un dépôt sera constaté et l'auteur des faits identifié, ce dernier recevra un courrier l'informant de la facturation du coût de l'enlèvement de son dépôt sauvage puis un titre de recette correspondant.

Il est proposé d'instaurer :

- un forfait d'un montant de 200 € pour la prise en charge de dépôt sauvages d'un volume inférieur ou égal à 200 litres par le service technique aux fins d'élimination lorsque le contrevenant est identifié ;
- un forfait d'un montant de 500 € pour la prise en charge de dépôt sauvages d'un volume supérieur à 200 litres par le service technique aux fins d'élimination lorsque le contrevenant est identifié ;
- et une facturation sur la base d'un décompte des frais réels si l'enlèvement et l'élimination des dépôts par le service technique entraîne une dépense supérieure au forfait.

Considérant que l'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des lieux ont un coût pour la commune,

Considérant que pour le respect de l'environnement, la sécurité et la propreté de la commune, il convient de fixer un tarif de l'intervention sur les lieux d'enlèvement d'un dépôt sauvage,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

---

### DÉCIDE

---

- d'instaurer lorsque le contrevenant est identifié :
- un forfait d'un montant de 200 € pour la prise en charge de dépôt sauvages d'un volume inférieur ou égal à 200 litres par le service technique aux fins d'élimination ;
- un forfait d'un montant de 500 € pour la prise en charge de dépôt sauvages d'un volume supérieur à 200 litres par le service technique aux fins d'élimination ;
- et une facturation sur la base d'un décompte des frais réels si l'enlèvement et l'élimination des dépôts par le service technique entraînent une dépense supérieure au forfait.

---

### CHARGE

---

- monsieur le maire ou son représentant ainsi que les garde-champêtres de la Brigade Verte de l'application de la présente délibération

---

### AUTORISE

---

- monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

## Point 4 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

20h24 - Arrivée de Mme Marie RANZA.

### Commission de l'urbanisme :

La commission s'est réunie le 4 novembre. Elle a examiné un certificat d'urbanisme, une déclaration d'intention d'aliéner, quatre déclarations préalables et quatre permis de construire.

### Commission travaux et bâtiments :

M. Jean-Philippe STARCK récapitule l'essentiel des travaux réalisés au cours des dernières semaines :

- contrôle de la hotte de la salle des fêtes ;
- changement de pompe de circulation chauffage de la salle Obrecht

### Commission des affaires rurales :

La vente de bois a eu lieu le 26 octobre. 128 stères répartis en 26 lots ont été vendus pour un montant de 4.420 €, soit une moyenne de 35,53 € le stère (mise à prix 2.560 €).

Un grand rassemblement de 60 propriétaires forestiers a été organisé le 15 novembre par l'Association Forestière Piémont Plaine d'Alsace pour exposer la richesse de la forêt du Kastenwald qui comptabilise environ 800 propriétaires pour 400 ha de forêt. Il a été expliqué comment exploiter le potentiel des forêts privées, comme les essences à entretenir et à repeupler pour conserver leur richesse.

### Commission vie scolaire et périscolaire :

#### École élémentaire

Le conseil d'école a eu lieu le 5 novembre. Ont été abordés les points suivants : communication du résultat des élections (avec un taux de participation de 73 %), du nombre d'élèves qui est de 143 répartis dans 6 classes, exposé du fonctionnement de l'école et des activités passées comme la réalisation d'un exercice incendie et à venir comme la préparation de la commémoration de la Libération avec notamment la visite du musée de la poche de Colmar à Turckheim proposée par la commune et la participation à la cérémonie.

#### École maternelle

Le conseil d'école a eu lieu le 7 novembre. L'école compte 78 enfants, soit 4 de plus par rapport à l'an dernier. Le règlement intérieur a été mis à jour pour prendre en compte le fait que, depuis cette année, l'instruction devient obligatoire à partir de l'âge de 3 ans. Le projet d'école a été exposé. Le résultat des élections a été présenté. Les parents d'élèves, particulièrement dynamiques, ont pour projet de trouver des activités afin de collecter des fonds pour financer différents projets : vente de fromage, de sapins, tombola de Noël, vente de chocolats de Pâques ...

### Commission jeunesse et sports :

Les membres de la commission préparent les prochains événements : Téléthon, fête des Aînés, commémoration de la Libération d'Andolsheim. Par ailleurs, il est envisagé de réaliser un article à paraître dans Andolsheim.com sur l'incivisme écologique à Andolsheim.

### Commission affaires culturelles :

Un concert de Gospel aura lieu le 8 décembre prochain à l'église protestante.

### Commission environnement et développement durable :

L'association Homme au Service de la Nature a sollicité la commune pour l'organisation d'un atelier de réalisation de nichoirs qui se déroulera le 15 décembre à la salle multidisciplines.

### Commission embellissement et cadre de vie :

L'aménagement paysager situé à l'entrée d'Andolsheim, rue de Colmar, est désormais achevé ; le trèfle a été semé. Les sapins ont été installés. Les décorations de Noël sont prêtes et seront mises en place cette semaine.

### Commission voirie, circulation et accessibilité :

Les travaux d'eau pluviales chemin des Lilas qui devaient débiter le 21 octobre, ont finalement commencé le 4 novembre. Ils devraient être achevés cette semaine. La pose d'enrobés est programmée dans le cadre des travaux de la RD 45 après enfouissement des réseaux secs.

### Commission mémoire et patrimoine :

La cérémonie de commémoration du 11 novembre a rencontré un beau succès avec une participation d'environ 160 personnes. Les membres de la commission préparent actuellement la commémoration de la Libération, en collaboration avec la directrice de l'école élémentaire Jeanne Meyer.

### Commission consultative des sapeurs-pompiers :

La commission s'est réunie le 14 novembre. Elle a fait le point sur les activités de l'année (une cinquantaine d'intervention avec une augmentation du nombre de secours à personnes), les effectifs (17 sapeurs-pompiers) et le budget 2020. Le 7 décembre aura lieu la 1<sup>ère</sup> Sainte Barbe du corps des sapeurs-pompiers d'Andolsheim, en collaboration avec le corps de Sundhoffen. La crémation des sapins aura lieu quant à elle le 11 janvier 2020.

### C.C.A.S. :

La collecte au profit de la banque alimentaire aura lieu le 30 novembre 2019 de 8h à midi devant la boulangerie. La population pourra également déposer dans la semaine qui précède, des denrées à la mairie. Les membres du CCAS préparent actuellement la fête des Aînés.

### SYMAPAK :

Le comité directeur du SYMAPAK s'est réuni le 7 novembre. Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il a été décidé de créer un espace kiné avec balnéothérapie et de participer aux travaux destinés à agrémenter la voie d'accès à la Roselière.

### Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (brigade verte) :

Les Brigades Vertes ont présenté leurs activités et les perspectives dans le cadre d'une réunion de secteur qui s'est déroulée à Andolsheim le 22 octobre.

### Syndicat départemental d'électricité :

Le Préfet de la Région Grand Est, le Préfet du Bas-Rhin et le Préfet du Haut-Rhin ont approuvé les statuts modifiés du syndicat par arrêté du 12 novembre 2019.

### Colmar Agglomération :

Le 21 octobre une rencontre a été organisée avec le service de la gestion des déchets de Colmar Agglomération. Un bilan des biodéchets a été dressé : il en ressort que la mise en place de ce tri a permis de réduire le volume d'ordures ménagères. La question du remplacement de certains conteneurs de tri sélectif, en priorité ceux de la rue de la Krutenau, et du déplacement des bacs de la rue des Cordiers vers la rue des Hirondelles a été évoquée.

La commission d'évaluation des transferts de charges s'est réunie le 5 novembre dernier. Un point a été fait sur le versement d'une avance sur la compensation part salaires aux communes de l'ex-communauté de communes du Ried Brun, correspondant à 50 % du montant dû pour les années 2016 à 2019, étant entendu qu'à partir de 2020 elle sera versée en intégralité. Au cours de cette réunion, le maire a fait savoir que la commune d'Andolsheim ne renonçait pas au versement des 50 % restant dus que Colmar Agglomération conditionne au résultat de son litige avec l'État concernant la Dotation Globale de Fonctionnement. L'allocation de vétérance, versée aux pompiers ayant cessé leur activité et comptabilisant au moins 20 années de service, qui était jusqu'à présent versée par le SDIS, doit désormais être payée par les communes ; son montant sera défalqué de la cotisation due par l'agglomération au SDIS et l'attribution de compensation versée aux communes par l'agglomération sera revue afin d'assurer la neutralité financière pour les communes redevables.

## Point 5 – Divers

Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Les agents recenseurs effectueront en même temps un sondage sur les habitudes de déplacement de la population dont les résultats serviront à alimenter la réflexion de l'autorité organisatrice des transports en commun dans le cadre du projet de refonte du réseau.

M. le maire informe que la dotation forfaitaire de recensement, représentant la participation financière de l'État aux travaux engagés par la commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement a été fixée à 4.022 €. Conformément à la délibération du conseil municipal du 12 juillet, cette somme servira à rémunérer à parts égales les agents recenseurs.

Les requérants ayant contesté un refus de permis de construire du 26 avril 2018 se sont désistés de l'instance en cours devant le tribunal administratif.

Le 12 novembre dernier s'est tenue une réunion publique au cours de laquelle le Capitaine Mariotte, commandant la Brigade Gendarmerie de Colmar-Jebsheim a présenté à la population le dispositif « Participation Citoyenne ».

Par courrier du 23 octobre 2019, un habitant fait savoir que le déclassement du terrain de l'Érable ne correspondrait pas selon lui à une désaffectation. Il regrette en outre que les arbres plantés à la création du lotissement aient été abattus au fil des années et remplacés par des graminées.

M. le maire informe le conseil des points saillants évoqués lors des réunions hebdomadaires de la municipalité :

- les travaux de transformation de La Poste devraient être achevés en début d'année prochaine,
- les locaux communaux situés 4 Grand'Rue seront loués par l'association Or du Commun à partir de l'année prochaine,
- la commune compte une nouvelle association : le basket club d'Andolsheim,
- le robot-tondeuse affecté aux terrains de football fait l'objet d'une révision hivernale.

La séance est levée à 22h21.



Le maire,

Christian REBERT